



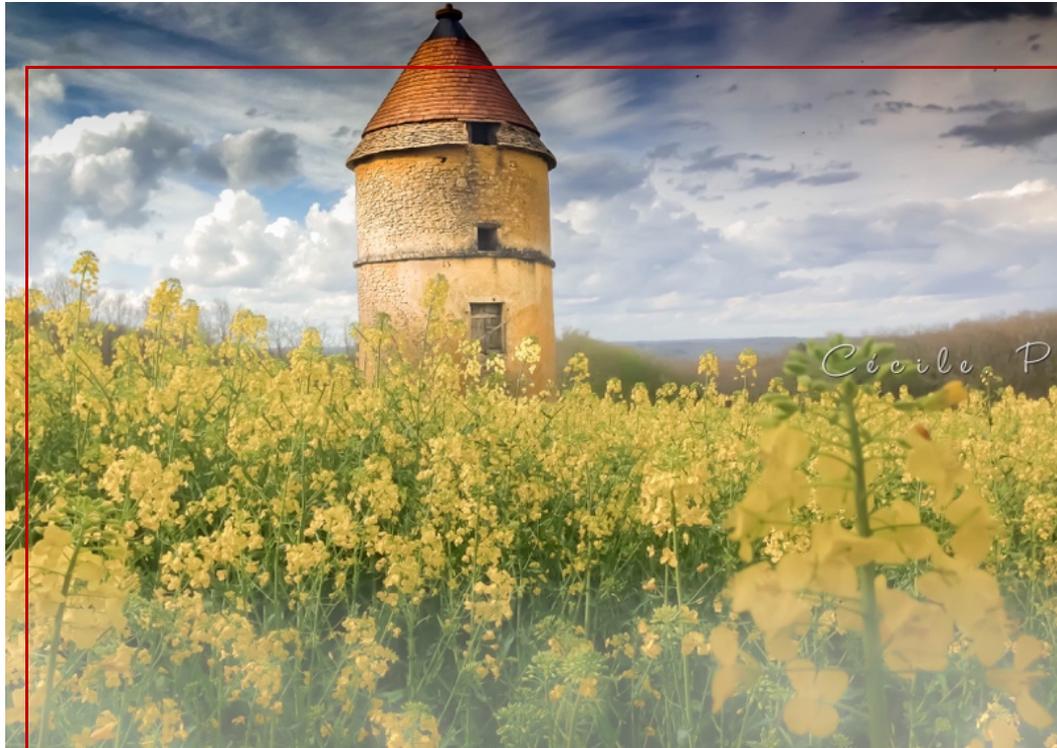
Archignac

Archinhac

Le domaine d'Arcanus, nom Gallo-Romain de Versonne



© CECILE PENAUD
© CECILE PENAUD



Forme Française	Forme occitane	Etymologie
Archignac	Archinhac	Le Domaine d'Arcanus, nom Gallo-Romain de Personne

Mairie d'Archignac

Horaires d'ouverture de la Mairie :
 lundi après-midi 14H30/18H
 Mercredi matin 9H/12H
 Vendredi après-midi 14H30/18H

Tél 05.53.28.86.17 - Fax 05.53.29.08.90
mairie.archignac@orange.fr

Permanence de Monsieur Le Maire

Le vendredi à la Mairie de 14h30 à 18h ou sur rendez-vous

Retrouvez toutes les informations pratiques sur :

- notre site internet www.archignac.fr
- notre page FACEBOOK : commune d'Archignac
- Communauté des Communes du Pays de Fénelon www.paysdefenelon.fr

Directeur de Publication :

Alain Laporte en collaboration avec Karine Bon, Cécile Penaud,
 le conseil municipal et le secrétariat de mairie.

Crédit Photo : Cécile Penaud - Mairie

Sommaire

Le mot du Maire	4
Etat civil	
Budget communal	
Participations obligatoires.....	5-6
Travaux communaux et Intercommunaux	7-9
Sictom	10-13
SIAEP	14
Electrification rurale	15
Bibliothèque Médiathèque ..	16-17
Actualités	18-19
Atelier Mémoire	20
CIAS	21
Manifstations 2018	22-30
Démarches administratives Et communication	31-33
A vos agendas	34

Le mot du Maire

Et maintenant, on fait quoi ?

Quand la fracture sociale béante et la fracture territoriale profonde se superposent...

Quand les alertes exprimées par le résultat des urnes, élection après élection, ne sont pas considérées...

Quand le quotidien est compliqué à vivre pour le plus grand nombre...

Quand le dialogue n'existe pas, faute de partager la même langue, l'impasse est caractérisée...

Les sentinelles de la République que sont les maires ruraux le clament depuis des années en vain.

Alors, il est un temps où la sobriété du propos s'impose.

Nous sommes dans ce temps-là.

Changeons de paradigme, avant qu'il ne soit trop tard.

Et de cela, nous sommes tous concernés.

Ainsi s'exprime *Vanik Berberian*, Président de l'association des maires ruraux de France dans son éditorial mensuel des 36000 communes de décembre 2018. Ces propos d'alertes sont bien représentatifs d'un malaise déjà engagé depuis des années et qui a éclaté en cette fin d'année dans notre pays au travers d'une révolte dite des "gilets jaunes". Telle est notre situation nationale en cette fin d'année 2018. Il va falloir à présent une grande ouverture dans le dialogue social, une concertation « décentralisée » suivie d'actions rapides et efficaces afin que notre pays et sa population retrouve un équilibre et la sérénité. C'est le vœu que je formule à notre nation pour 2019.

Dans ce contexte quelque peu compliqué notre collectivité a malgré tout poursuivi ces actions d'investissements et maintenances dont vous trouverez le détail sur les pages suivantes, également elle maintient ces efforts particulièrement dans le cadre du service public et du lien social pour un meilleur vivre dans notre commune, grâce à la bibliothèque /médiathèque, enrichie cette année dans notre bourg par l'implantation et l'ouverture de la ludothèque intercommunale. Cette dernière a été inaugurée le samedi 20 Octobre en présence de nombreuses personnalités (voir photo de couverture) dont madame la préfète de la Dordogne *Anne-Gaëlle Beaudouin-Clerc* qui par sa présence a tenu à saluer ce projet en pleine ruralité. J'ai personnellement beaucoup œuvré au sein de l'intercommunalité à sa création et à l'implantation de sa base à Archignac. J'espère que les familles de notre commune sauront apprécier la proximité de ce lieu et n'hésiteront pas à le fréquenter et le faire vivre ! Par ailleurs notre commune a été lauréate cette année du label "ma commune aime lire et faire lire" ou sur l'échelle nationale seulement 8 communes ont été labellisées, Archignac étant l'une des plus petites d'entre elles. *Célestine Demont* notre bibliothécaire a été missionnée pour la remise du prix le 29 Novembre à la Rochelle. Ceci étant une belle récompense en retour pour les efforts et actions engagées dans le domaine par l'équipe municipale, les bénévoles et la bibliothèque

Je souligne encore et toujours le travail de nos associations communales pour leurs diverses actions d'animations et je salue le courage de tous les bénévoles qui se donnent sans compter.

Bienvenue aux nouvelles familles en cours d'installation sur notre commune. Et nouvelle année oblige en y associant mon conseil municipal et le personnel municipal, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2019.

Alain Laporte

Maire D'Archignac.

Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Fénelon, en charge de l'environnement.

Etat civil 2018

Population totale 2019 : 364 habitants

Naissances :

Axel PATIN	Péchaurlol	14 février
Chloé DELMAS	Péchaude	28 juin

Mariages :

Sébastien BRITTNER et Sandra DA CONCEICAO DIOGO	23 juin
Alexandre WESTEEL et Aïssa Stella KALLA TCHAKOTHE	6 octobre
Bruno MOLINAS et Sandra PALMERO	1 ^{er} décembre

Décès :

Arthur NOUILLAT (Salignac Eyvigues)	7 octobre
-------------------------------------	-----------

Budget communal

BUDGET PRIMITIF 2018 (en euros)

Fonctionnement :

Dépenses : 287 619,18	Recettes : 287 619,18
-----------------------	-----------------------

Investissement :

Dépenses : 193 866,33	Recettes : 193 866,33
-----------------------	-----------------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (en euros)

Fonctionnement :

Dépenses : 160 554,76	Recettes : 243 302,09
-----------------------	-----------------------

(Avec report N-1)

Résultat de fonctionnement : + 82 747,33

Investissement :

Dépenses : 194 752,63	Recettes : 174 782,48
-----------------------	-----------------------

(Avec report N-1)

Résultat de fonctionnement : - 19 970,15

Résultat de clôture des deux sections : + 62 777,18 euros

Quelques participations obligatoires 2018 (en euros)

CONTINGENT INCENDIE (Département) :	9.682,00
PARTICIPATION ECOLES DE ST GENIES (19 élèves) (Transports scolaires compris)	11.862,58
PARTICIPATION ECOLES DE SALIGNAC (9 élèves) : (Transports scolaires compris)	4.934,40
TRANSPORTS SCOLAIRES SECTEUR SARLAT (Département) :	690,00
TRANSPORTS SCOLAIRES MONTIGNAC (S.I.V.S.) :	1.100,80
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DIVERSES ASSOCIATIONS :	1.950,00

Rappel 2018 : la Commune participe à hauteur de :

- **70.00 €** par élève pour les transports scolaires du secondaire au supérieur, le solde reste à la charge des familles (**68 €**/élève ayant-droit 2e cycle au tarif départemental en vigueur).
- **31.00 €** par élève pour les transports scolaires du primaire, le solde reste à la charge des familles (**30 €**/élève ayant-droit 1e cycle au tarif départemental en vigueur).
- **40.00 €** par élève pour les voyages pédagogiques dans le cadre scolaire (les familles BRITTNER – PORTE – DENNI – CAMUZET – GERARD - CAPITANIO ont bénéficié de ces aides cette année.)

URBANISME 2018

- Permis de construire : 11 dont 7 nouvelles habitations
- Déclarations préalables : 11
- Certificats d'urbanisme : 25

PRODUITS IMPOTS LOCAUX & DOTATIONS 2018 (en euros)

- | | |
|---|--------|
| • Taxe d'habitation : | 49.285 |
| • Taxe foncière propriétés bâties : | 13.050 |
| • Taxe foncière propriétés non bâties : | 8.715 |
| • Dotations Etat : | 83.532 |

Nos travaux voirie communale

VC 104 MAISON SELVES / LA GRATADIE (deuxième phase 2018 et fin)

Entreprise Lagarde & Laronze

- Balayage mécanique : 3100 M2
- Préparation avant revêtement : 750 M2
Reprofilage manuel en double enrobage, enduit de scellement, réglage et cylindrage
- Revêtement bi couches 3100 M2
Revêtement bi couches à l'émulsion de bitume. Cylindrage, toutes fournitures comprises.

Montant total TTC : 2 0071,20 euros

VC BOMBEL / LONGERETTE

Entreprise Sté des Ets Delpy

- Reprofilage à la GE 25 T
- Revêtement bi couche à l'émulsion de bitume 690 M2
- Revêtement mono couche à l'émulsion de bitume 510 M2

Montant total TTC : 7 208,40 euros

VC LES 3 CHEMINS

Entreprise Sté des Ets Delpy

- Décapage et extraction de racines
- Reprofilage en rive à la GE
- Revêtement bi couche à l'émulsion de bitume

Montant total TTC : 528.00 euros

CR LA CABRERIE

Entreprise ETP Lacheneverrie

- Reprofilage du chemin compris apport, réglage et compactage de calcaire 0/80 950M2
- Apport, réglage et compactage de calcaire 0/31.5 à raison de 80L/M2, 989,50M2

Montant total TTC : 7 702,80 euros

TRAVAUX DE POINT A TEMPS SUR L'ENSEMBLE DES VOIES COMMUNALES

Entreprise Bonnassie

- Fourniture et mise en place grave émulsion 1T450
- Point à temps émulsion de bitume tonne répandue 5T600

Montant Total TTC : 9 163,80 euros

Nos Travaux Voirie Intercommunale (Com/Com Pays de Fénelon)

VC 4 LES GREZES/CANTEGREL

Entreprise Lagarde et Laronze co-traitant du groupement de commande Eurovia / Lagarde Laronze

- Curage de fossé 70 ml
- Pose de bordures franchissables A2 - 120 ml (50 ml à Cantegrel et 70 ml aux Grèzes)
Poutres de rives largeur 0m50 - 100 ml
- Enrobé coulé à froid 4000 M2 – (1 Km de long x 4 m de large)

Montant total TTC : **28 974,78 euros**

TRAVAUX DE POINT A TEMPS

Entreprise Lagarde et Laronze co-traitant du groupement de commande Eurovia / Lagarde Laronze

- Grave émulsion 9 Tonnes
- Émulsion de bitume répandue 4,5 Tonnes (l'ensemble réparti sur les VC 2, 4,6,101,201)

Montant total TTC : **8 479.02 euros**

Travaux Cimetière

Entreprise Fraysse sarl

Entreprise Jarrige Espaces Vert

Entreprise ETP Lacheneverrie

Entreprise Lamaze

L'ensemble des travaux de notre cimetière arrivent à leurs termes, la clôture périphérique sur l'extension et son portail sont terminés ainsi que le volet paysagé haie végétale de diverses essences à feuillage persistant, un parking de visite de dix places avec revêtement en émulsion de bitume est opérationnel ainsi qu'une place PMR.

Il reste à réaliser le funérarium et son jardin du souvenir (retard de l'entreprise), un ossuaire (dans le cadre des reprises de concessions en états d'abandons), un aménagement champêtre de stationnement organisé sur le reste de l'espace vert disponible. Un règlement intérieur du cimetière en cours d'étude sera instauré avant l'attribution de nouvelles concessions.

Montant total des travaux TTC : **40 409.00 euros**



Travaux Divers

Entreprise ETP Lachenevrerie

Aménagement d'une petite place au bourg avec revêtement en émulsion de bitume contre le mur de la ludothèque face sud pour les besoins de cette dernière ainsi que pour la salle des fêtes.

Montant total des travaux TTC : 2 019.60 euros

Projet travaux 2019

Rénovation énergétique des deux logements communaux étage salle des fêtes

Nos logements communaux au-dessus de la salle des fêtes nécessitaient des travaux d'importances de remise à niveau particulièrement en termes d'isolation thermique, de chauffage, remplacement des huisseries et redistribution des pièces, afin de maintenir nos locataires dans des logements dignes et non énergivore.

En partenariat avec le programme Reno'Aqt, une étude a été entreprise rendant possible le projet. Si l'investissement va s'avérer important il n'en reste pas moins qu'il s'agira d'une opération qui ne coûtera pas aux contribuables de notre commune après déduction des subventions importantes accordées aux collectivités dans le cadre des rénovations énergétiques : Région /Europe/ État (detr)/ Département (palulos), et encaissement des loyers. Soit le temps de l'amortissement du reste de la part communale une opération blanche.



SICTOM 2018

Comme tous les ans quelques chiffres relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères (établis à partir des estimations arrêtées au 31 octobre).

Le SICTOM regroupe **60** communes pour une population de **41 911** habitants (la population est en hausse de 359 habitants par rapport à 2017). Le surplus de population estivale n'est pas comptabilisé. Le tonnage récolté est de **13211** tonnes d'ordures ménagères (OM) en bacs verts **2551** tonnes d'ordures ménagères en déchetterie et de **2433** tonnes d'emballages (TRI) en bacs jaunes. Les ordures enfouies représentent **15762** tonnes et sont en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne ARCHIGNAC,

La collecte des OM a été de **62 700 kg** sur l'année. Le TRI est en augmentation avec 14900 tonnes récoltées. L'effort de tri progresse donc encore sur notre commune.

Les ratios par an et par habitant sont de **182,3 kg** pour les OM (-4,68%) et de **43,3 kg** pour le TRI (+13,57%)
Ces différents chiffres placent notre commune en bonne position sur l'ensemble des communes du syndicat de collecte pour la diminution des OM et l'augmentation du TRI

Nous ne pouvons donc encore cette année, que féliciter nos habitants pour ce geste citoyen et les encourager à continuer à trier et à réduire leurs déchets.

Pour l'ensemble du SICTOM,

Les OM représentent **315 kg/habitant/an sans la déchetterie** et de **376 kg/an/ habitants** avec les apports en déchetterie Elles sont en légère baisse cette année (-3,13%) Le TRI est encore en augmentation cette année de 30,68%, avec **58,56kg/an/habitant**

Par contre le taux de refus est passé à 30%.

L'objectif acceptable serait de 15%.

Il reste donc encore du travail ...pour ne pas mettre d'OM dans les sacs jaunes...

La collecte :

Celle-ci représente 768 km/an sur notre commune. 512 km/an pour les OM et 256 km/an pour les CS. Les taux de la TEOM n'ont pas encore été votés mais seront certainement augmentés.

La tarification incitative va être progressivement mise en place. Il s'agit d'individualiser la taxe en fonction des quantités d'OM mises dans les bacs verts. Les objectifs sont d'ici 2025 :

- Réduire de moitié les déchets enfouis
- Augmenter de 30% le recyclage
- Réduire de 30000t l'ensemble de nos déchets
- Poursuivre la valorisation des biodéchets et lutter contre le gaspillage alimentaire

Les dispositifs techniques (bacs spéciaux, cartes numériques, etc) seront déployés en 2019.

En septembre 2020, sera effectuée une première estimation. Courant 2021, démarrage effectif de la tarification incitative.

Enfin, une **distribution de sacs jaunes** aura lieu sur notre commune **le 3 juin 2019 de 13:30 à 17:00**, devant la mairie, et les mercredis de 10 à 12 :30 et de 13:30 à 18:00, sur les parkings de l'Intermarché de Salignac (mars) et de l'Intermarché de Montignac (mars)

NB : Les déchets ménagers sont classés en ordures ménagères (OM dans les documents et graphiques) et en emballages ménagers (TRI dans les documents et graphiques) mis dans les sacs jaunes. Des contrôles sont effectués par un organisme indépendant pour déterminer la qualité du tri. Lorsque celui-ci est mauvais (présence de verre, de papier, de journaux, de prospectus, de gros cartons), les TRI sont déclassés en OM. C'est ce qu'on appelle le refus.

Joël Parkitny, Délégué au Sictom

Les principaux changements

- Moins de points d'apports volontaires, plus concentrés (il convient toutefois de rappeler qu'en milieu rural 80 % des habitants utilisent une fois par jour la voiture et que 75 % des habitants déposent déjà aujourd'hui leurs déchets en voiture).
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement liées à la collecte : 1 agent demain contre 3 aujourd'hui, moins de camions, moins de carburant.
- Donc une maîtrise des coûts pour le contribuable
- Un impact positif en terme écologique (moins de conteneurs, moins de sacs jaunes, moins de carburant...).
- Un impact positif esthétique (tout particulièrement sur notre territoire touristique aux paysages remarquables).
- Dix communes concernées chaque année par la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte en Périgord Noir. En 2019 : Borrèze, La Roque Gageac, Proissans, Saint Amand de Coly, Saint Crépin Carluçet, Saint Vincent le Paluel, Sainte Nathalène, Salignac-Eyvigues, Vitrac, le boulevard autour du secteur sauvegardé à Sarlat.
- Les papiers et les emballages ensemble dans le conteneur jaune en sac dès janvier 2019 et en vrac dans les communes équipées des nouveaux conteneurs
- De nouveaux conteneurs de 5m3. Leur nombre tient compte des conteneurs existant actuellement sur chaque commune
- Un maintien à l'identique de la régularité des tournées de collecte par rapport à l'existant (adaptées si besoin).



Bouteilles/Bottles **Barquettes/Packages** **Emballages souples/Flexible plastics**

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,
All plastic packagings

Aérosols/Spray cans **Couvercles/Caps** **Cartons/Cardboards** **Briques/Bricks**

Conserves/Cans

+ **TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL,**
All steel/aluminium packagings

+ **TOUS LES EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON,**
All cardboard packagings

Journaux Magazines **Publicités Prospectus** **Catalogues Annuaires** **Enveloppes Papiers** **Courriers Lettres** **Livres Cahiers**

+ **TOUS LES PAPIERS**
All newspapers, magazines, leaflets...

dans les
NOUVEAUX CONTENEURS EN VRAC



dans les
ANCIENS BACS EN SAC JAUNE



E
M
B
A
L
L
A
G
E
S

E
T
P
A
P
I
E
R
S

E
N
S
E
M
B
L
E

Nouvelles modalités de collecte des déchets pour une nouvelle facturation

Jusqu'à présent, toutes les communes adhérentes au SICTOM du Périgord Noir comptaient de nombreux points de collectes composés de bacs de regroupement pour sacs noirs et jaunes. Il fallait parcourir plusieurs kilomètres pour ramasser chaque type de sac.

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2013	12,84 %	%	%	15,90 %	%	12,42 %		
	Taux 2014	13,48 %	%	%	15,90 %	0,288 %	12,15 % >>> Taux de TEOM		
	Adresse								
	Base	1345			1345	1345	1345		
	Cotisation	181			214	4	163	562	
	Adresse								
	Base		Montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères = Base d'imposition * Taux de TEOM						
	Cotisation								
	Cotisations 2013	171			212	-	166		
	2014	181			214	4	163		
Variation en % ②	+5,85 %	%	%	+0,94 %	- %	-1,81 %			

Ce service représente un coût auquel chaque foyer participe en payant la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur son foncier bâti. Le coût du service est défini par un taux qui s'applique sur la valeur locative du bien bâti.

Ce mode de participation à la gestion des déchets vit ses dernières années d'existence.

Pourquoi ?

Toutes les collectivités de France doivent répondre à des exigences environnementales très contraignantes dont la plus importante est de devoir réduire de moitié, le tonnage de déchets enfouis d'ici 2025. Au-delà de cet objectif, toute tonne de déchets enfouis sera surtaxée. Pour éviter ces surcoûts, chaque collectivité doit mettre en place tous les systèmes incitatifs et/ou restrictifs.

Le plus simple est d'éviter la mise en sac noir de tout ce qui peut être valorisé. Pour cela, il suffit d'adopter le compostage individuel, le tri maximal des emballages, des papiers, du verre, donner les objets ou les déposer en déchèterie selon leur état. Pour être sûr que les habitants feront le maximum en la matière, quoi de mieux que de les y inciter financièrement.

Comment ?

En ramenant le coût de gestion des déchets à la production de sac noir de chaque foyer.

Le Samedi 13 octobre, les élus du SICTOM du Périgord Noir ont voté, après présentation par le syndicat départemental (SMD3) du projet, de la mise en place de la **Tarifcation Incitative**. Il s'agit d'un système de facturation du service qui dépend de la production des déchets de chaque foyer. Il peut prendre la forme d'une taxe (TEOMI, pourcentage variable sur la TEOM existante) ou celui d'une Redevance (facturation séparée de toute taxe locale).

Dans les 2 cas, il est défini une part fixe (regroupant tous les frais de fonctionnement du service déchets) et d'une part variable en fonction de la quantité de sac noir présentée à la collecte.

Les élus du SICTOM ont appuyé le choix du syndicat départemental, celui de la **Redevance Incitative**.

Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

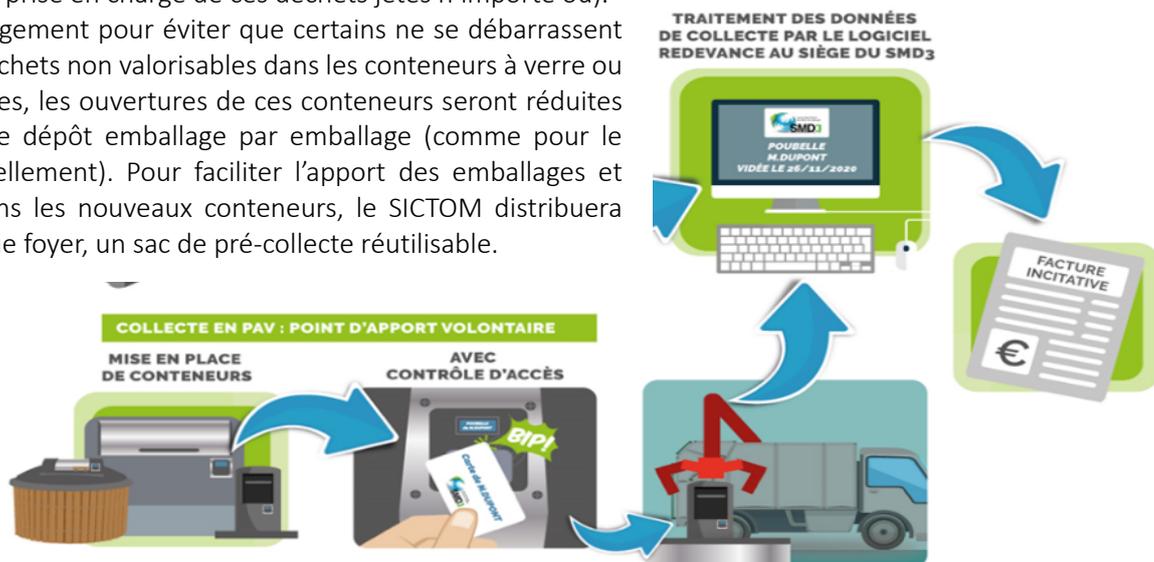
- Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone),
- Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,
- Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.

Une facture sera émise par le syndicat, envoyée dans chaque foyer. La TEOM, n'apparaîtra, donc, plus sur la Taxe foncière.

L'abonnement annuel représente les frais incompressibles liés à la collecte (agents et véhicules) ; au recyclage des emballages, des papiers, du verre ; à la gestion des déchèteries et de l'administration du service déchets. La part variable comme son nom l'indique varie en fonction du nombre de sacs noirs collectés (coûts de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets non valorisables).

Mais attention ! Ce n'est pas parce qu'un habitant ne présente pas de sac qu'il ne paiera rien. La part fixe sera à payer par chaque foyer. Un forfait de base apparaîtra pour un minimum de sacs attendu. Car un foyer qui ne produit jamais de déchets non valorisables, cela paraît impossible ! Il est facile de penser que certains pourraient envisager abandonner dans la nature, leurs déchets, dans l'espoir de payer moins. Or, les dépôts sauvages devront être nettoyés et traités par quelqu'un (la commune, le syndicat de collecte de déchets). Donc, il faudra payer d'une façon ou d'une autre (amende individualisée pour abandon de déchets, augmentation de la part fixe pour la prise en charge de ces déchets jetés n'importe où).

Autre changement pour éviter que certains ne se débarrassent de leurs déchets non valorisables dans les conteneurs à verre ou à emballages, les ouvertures de ces conteneurs seront réduites obligeant le dépôt emballage par emballage (comme pour le verre actuellement). Pour faciliter l'apport des emballages et papiers dans les nouveaux conteneurs, le SICTOM distribuera dans chaque foyer, un sac de pré-collecte réutilisable.



A ce jour, nous ne connaissons pas les montants de cette Redevance. En revanche, nous savons qu'elle sera effective au 1^{er} janvier 2023. En 2023, les habitants recevront leur première facture.

En 2022, sera une année blanche qui permettra de tester le système et de préparer les habitants. A la fin de 2021, tous les conteneurs d'ordures ménagères devront être équipés d'un système de reconnaissance des badges personnalisés (nom, adresse, nombre de personnes, maison principale, secondaire ou gîtes, professionnel, etc...). Chaque foyer aura un badge ou une clé permettant l'ouverture du conteneur d'ordures et la comptabilisation des sacs déposés.

Ce système d'identification ne peut pas s'adapter sur les bacs d'ordures existants. Il faut des conteneurs plus solides équipés d'une connexion GPS pour l'envoi des informations. Cela suppose des conteneurs de plus gros volume, avec batterie et réseaux GPS. Pour maîtriser les frais de fonctionnement de ces gros conteneurs de 5m³, le SICTOM prévoit de les collecter avec un camion à grue et un seul agent. Toujours dans un souci de limiter les investissements, le SICTOM fait le choix de regrouper les emballages et les papiers, de les mettre ensemble dans le même conteneur.

Ainsi, le choix du matériel se porte sur des conteneurs enterrés ou semi enterrés (5m³) plus esthétiques et pratiques. L'achat du matériel est financé par le SICTOM et seule une partie du génie civile sera prise en charge par la commune.



SIAEP du Périgord Est

Notre nouveau syndicat prend peu à peu son rythme de croisière : 2018 aura été l'année de l'harmonisation du prix de l'eau (part syndicale) sur tout le nouveau territoire.

Il s'établit ainsi :

	PART COLLECTIVITE	PART EXPLOITANT (Véolia)
PART FIXE (€ HT/an)	65 €	48 €
PART PROPORTIONNELLE (€ HT /m3)	0,78 €	0,645 €
FACTURE 120 m3	284 €	
TARIF NON DOMESTIQUE (€ HT /m3)	0,43 €	
TARIF VENTE EN GROS : 0 à 15 000 m3	0,43 €	
TARIF VENTE EN GROS : sup à 15 000 m3	0,063 €	

Ce prix de l'eau sera maintenu en 2019. Le budget travaux de l'année s'est élevé à 647 000 €.

Les recettes de la vente d'eau en 2017 étaient de 1 532 125 €. Nous ne connaissons pas encore, à ce jour celles de 2018.

Pour l'année prochaine, compte tenu des recettes passées et en tablant sur 1 450 000 € en 2019, plus les annuités plus faibles (487 058 € contre 575 756 € en 2018), il se dégage une capacité d'autofinancement de 700 000 €.

Les annuités vont continuer à décroître lentement pendant trois ans de plus, puis chuter à 217 279,85 € en 2023 si nous ne faisons pas de nouvel emprunt, ce qui est l'objectif du président et du syndicat (s'il pouvait en être de même pour les finances nationales, ce serait parfait).

Il y a et il y aura cependant beaucoup de travaux à prévoir au regard de l'âge du réseau et de sa longueur. (861 km). Il y aurait de très grosses économies à faire en assurant la réalisation de ces travaux en régie, mais apparemment, je suis le seul à le penser au sein des délégués communaux et intercommunaux. J'espère quand même que c'est eux qui ont raison, car à 150 000 ou 200 000 € le km, il ne faut pas que le vieillissement soit plus rapide que prévu, sinon, au revoir les objectifs. Nous allons continuer à faire les travaux par appel d'offre aux entreprises, via la société d'Ingénierie SOCAMA (qui prend 7 à 8 % du coût). Parmi les travaux prévus en urgence 2019 sur notre ancien canton, un réservoir d'eau de 50 m3 « aux Salles » de Nadaillac : travaux chiffrés à 115 000 € HT (oui vous avez bien lu !) sur un total de 770 000 sur tout un territoire.

Une réunion où les maires de toutes les communes du syndicat a eu lieu en janvier pour connaître le devenir du syndicat, car la loi NOTRE impose la compétence de l'eau aux communautés de communes à partir de 2020. Je n'y suis pas favorable car le prix de l'eau risque de devenir une variable d'ajustement des besoins de trésoreries des EPCI et il risque d'augmenter en remplacement de la taxe d'habitation par exemple.

Vous serez informés en temps utile de la gestion de l'eau.

Il me reste à vous souhaiter que 2019 vous apporte à tous la santé, le bonheur et la prospérité.

Le délégué : Guy Dorléans.

Commune d'Archignac : travaux 2018 – Electrification Rurale / Eclairage Public

Commune d'Archignac : travaux 2018- Electrification rural/Eclairage Public

Désignation	Date travaux	Montant engagé SDE24	Participation commune
Extension de réseau Basse tension « Les Grèzes »	06/07/2018	14 000 €	6 600 €
Extension de réseau Basse tension « Pech Divendre »	12/06/2018	8 000 €	0 €
Renouvellement foyer éclairage public au bourg	21/06/2018	2 200 €	825 €
Pose de 2 horloges astronomiques	12/03/2018	1 000 €	0 €
Mise en lumière monument aux morts	07/12/2017	4 300 €	1 600 €
Remplacement des portes de coffres vétustes par portes en béton fibré	27/03/2018	17 000 €	0 €
Projet à venir d'éradication des fils nus incidentogènes basse tension 2019			
Le Pont		30 000 €	
Péchaude		26 000 €	
Le Mons		45 000 €	
Larnaudie		A venir	
Les Bordes		A venir	

Mise à jour le 18/12/2018. N. AUBIN/SDE24

Bibliothèque-Médiathèque

Qu'avons-nous proposé cette année ?

- **L'atelier Bébés lecteurs**

Encore une belle année pour cette animation.

Chers nouveaux résidents, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et pour vous inscrire.



- **Expositions**

Une exposition pour les plus jeunes a été proposée sur le thème des comptines du monde, un large choix de CD est encore disponible à la bibliothèque.

- **Accueil des résidents de l'EHPAD**

Les résidents de l'EHPAD de Salignac sont toujours les bienvenus à la bibliothèque où un prêt choix leur est proposé avec des ouvrages en large vision (gros caractères) entre autres.

- **Ludothèque**

La ludothèque a ouvert ses portes cette année grâce à la collaboration de la municipalité d'Archignac et de la Communauté des Communes du Pays de Fénelon.

C'est d'un lieu de détente et d'échange intergénérationnel où, quel que soit votre âge, vous pouvez venir vous amuser avec des jeux de société, d'adresse, de réflexion, créatifs...



La ludothèque est ouverte au public :

Hors vacances scolaires : le mercredi 14h/ 17h30

Pendant les vacances scolaires :

- le mardi 14h/18h
- le mercredi 10h/12h et 14h/18h ainsi que tous les premiers samedis du mois de 10h à midi.

Label « Lire et faire lire »

La commune d'Archignac a été lauréate cette année au label « Lire et faire lire ». Une cérémonie de remise des labels s'est déroulée à La Rochelle ce 29 novembre où 8 communes de France ont été récompensées pour le développement de la culture sur leur territoire



Et pour l'année qui arrive ?

- Deux expositions seront proposées au printemps et à l'automne.
 - « Maths et sciences » : une exposition ludique avec des jeux et des expériences autant pour les enfants que pour les grands.
 - La Bande Dessinée
- Le Conseil Général nous proposera également une date pour accueillir le groupe de Jazz « Palimpseste » qui nous offrira un concert dans la salle des fêtes (GRATUIT).



- L'atelier **Bébés Lecteurs** se poursuivra cette année avec une petite modification, il ne sera plus fait deux samedis par mois mais un mercredi et un samedi afin de permettre à plus de familles d'en profiter. (Toujours sur inscription)

Calendrier :

- Janvier : mercredi 16 et samedi 12 : Tapis contes
- Février : mercredi 13 et samedi 9 : L'Ane
- Mars : mercredi 13 et samedi 9 : Lire douillet
- Avril : mercredi 10 et samedi 13 : Walter le dragon
- Mai : mercredi 15 et samedi 18 : Grenouille
- Juin : mercredi 12 et samedi 8 : Grenouille

A bientôt et très belle année à tous.

Mme Célestine DEMONT
Responsable Bibliothèque Médiathèque
Le Bourg
24590 Archignac
bm.archignac@yahoo.fr
05 53 31 82 63

Actualités

Dans le cadre du grand débat national engagé par le Président de la République sur tout le territoire, votre Mairie vous informe qu'elle tient à votre disposition de celles et ceux qui le souhaitent un cahier d'expression citoyenne afin de témoigner et d'exprimer vos attentes mais aussi vos propositions de solutions, (fiscalité, dépenses publiques, organisation des services publics, transition écologique et enfin la démocratie et la citoyenneté). Le contenu à la fin de la consultation de ce grand débat national sera transmis pour prise en compte sous forme électronique au site mis à disposition pour cet effet.



Réflexion sur un regroupement

Des discussions en vue d'une éventuelle association (fusion) entre les communes d'Archignac, Paulin et Jayac sont en cours de réflexion avec vos élus et les services de L'état, et cela face à l'incertitude qui plane sur nos moyens de fonctionnement à venir (dotations).

La mutualisation de nos services et de notre matériel peut forcer à l'économie. L'augmentation de notre population apporterait également une voix plus forte au sein de notre intercommunalité (qui elle-même sera appelée à s'agrandir) et du canton. Beaucoup de points communs nous rapprochent déjà, y compris notre fiscalité. Sont déjà existant (par exemple) entre Archignac et Paulin des liens de longues années de collaboration et mutualisation, particulièrement pour le personnel municipal et le matériel voirie. Ceci en parfaite intelligence et bonne entente. La réflexion est ouverte !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce projet.

Projet d'Adressage de la commune d'Archignac

Les enjeux :

- Faciliter les recherches d'adresses,
- Faciliter les livraisons et le service postal,
- Répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie ...) et des intervenants techniques (services des eaux, de l'électricité et des télécommunications)
- Permettre l'accès à certains services comme la fibre à la maison. La qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et aux services de soin à la personne notamment.

Le cadre :

Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique (conformément principalement aux articles L2121-29, L2212-2 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales).

A ce titre, il appartient aux communes d'installer les plaques indicatives de rues, voies, hameaux et habitations, et d'organiser la délivrance des numérotations des habitations.

La démarche :

Nous procédons en 4 étapes :

- 1 – Diagnostics des voies de la commune. Il faut en effet créer des adresses normées, qui répondent à un cadre et à des règles bien précises. Vérification sur place par la municipalité, identification des voies à créer, des habitations à numéroter et propriétaires concernés, projet de libellé de voies (type et nom).
- 2 - Nomination des voies et choix de numérotation des habitations.
- 3 –Délibération du conseil municipal, arrêtant les noms des voies.
- 4 – Installation de la signalétique, pose des panneaux de voies, délivrance des numéros d'habitation.

Quels impacts pour vous ?

Une fois les noms de rues et numéros d'habitations définitifs, nous vous informerons de votre nouvelle adresse, de manière à ce que vous communiquiez vos nouvelles coordonnées à tous vos expéditeurs (organismes publics et privés, banques, opérateurs, etc). Les propriétaires bailleurs devront informer les locataires de ces nouvelles dispositions.

Nous vous informerons en temps utile de toutes les démarches à accomplir et vous accompagnerons dans la réalisation.

La municipalité prévoit une réunion publique d'information à l'ensemble de la population, la date vous sera communiquée ultérieurement.

Atelier Mémoire



Après l'atelier Form Equilibre de Septembre 2007 animé par Laurence ROCHES, La Mairie, en partenariat avec le financeur l'ASEPT (Association Santé Education Prévention sur les Territoires) et l'association intervenante "Chacun sa gym en Périgord Noir" a poursuivi le programme de prévention avec l'atelier Mémoire avec Amélie Anne FUMAT.

L'atelier Mémoire s'est déroulé sur 10 séances de 2h.

Pour nos oublis quotidiens, pour acquérir des stratégies, pour partager nos expériences et nos astuces, pour améliorer notre attention, notre logique, pour se créer des repères dans le temps et dans l'espace, pour retrouver des objets ou des noms....

Cette belle équipe motivée et dynamique s'est autorisée un moment convivial au restaurant pour clôturer l'atelier en présence du Maire, la secrétaire de Mairie et de Célestine DEMONT, la bibliothécaire qui ont contribué au bon développement de ces ateliers.

D'autres ateliers sont prévus : Atelier Form' Bien Etre, Nutrition, Yoga du Rire, Bien chez Soi, Vitalité.

Des ateliers Mémoire, Equilibre, Bien Etre ou Nutrition peuvent rapidement être mis en place dans d'autres communes sous réserve d'atteindre un minimum de 12 inscrits.

Une réunion d'information peut se développer sur simple demande auprès des animatrices locales au 06 46 59 27 53.



CIAS du pays de Fénelon

L'aide au quotidien pour tous vos besoins

Entretien de la maison
Entretien du linge
Aide à la préparation des repas à domicile
Aide aux courses
Aide à la mobilité
Aide à la prise des repas
Aide à la toilette
Aide au lever et au coucher
Aide à la sortie d'hospitalisation
Accompagnement (promenade, médecin...)
Garde d'enfant à domicile et accompagnement
Garde malade à l'exclusion des soins
Aide administrative (renseignements, orientation, aide pour remplir des papiers ou comprendre un courrier reçu...)
Autres....

Portage de repas

La composition des repas est établie avec l'aide d'une diététicienne. La livraison est effectuée 7 jours sur 7 en liaison froide (repas à réchauffer).

Possibilité de repas de régime.

Qualité : Nous vous proposons un service de qualité, adapté à vos besoins et mettons à votre disposition un personnel formé et compétent.

Simplicité : Nous vous accompagnons dans vos démarches (constitution de dossiers...).

Souplesse : Vous vous faites aider selon vos besoins.

Financement : En ayant recours à nos services, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. De 50 %. Une attestation fiscale est délivrée en fin d'année.

Secteur d'activité : Archignac, Borrèze, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Cazoulès, Jayac, Nadaillac, Orliaguet, Paulin, Peyrillac-et-Millac, Prats-de-Carlux, SainteMondane, Saint-Crépin-et-Carlucet, Saint-Geniès, Saint-Julien-de-Lampon, Salignac-Eyvigues, Simeyrois, Veyrignac.

Infos pratiques :

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30-17h00 sans interruption –

Rdv conseillé. Siège social : Carlux -Maison Relais des Services Publics 24370 Carlux -

Téléphone : 05 53 30 45 51

Aide et service à la personne tout public, portage de repas - Antenne de Salignac : 1 Place de la Mairie 24290 Salignac Téléphone : 05 53 31 23 06



Manifestations 2018



INAUGURATION SALLE DES FETES & LUDOTHEQUE

Le samedi 20 octobre 2018 a eu lieu l'inauguration de l'aménagement de notre salle des Fêtes et de la création de la ludothèque intercommunale (**Archi-Ludo**).

Inauguration en présence de :

Anne-Gaëlle Baudoin-Clerc Préfète de la Dordogne,
Germinal Peiro Président du Conseil Départemental,
Patrick Bonnefon Président de la Communauté des Communes du Pays de Fénelon,
Alain Thibal-Mazaiat Président de la Caisse d'Allocations familiales de Dordogne,
Régine Anglard et Michel Lajugie conseillers départementaux du Canton de Terrasson
Huguette Vilard Vice-Présidente de la CCPPF en charge de l'Enfance et de la Jeunesse.

Notre commune se trouve aujourd'hui équipée d'une ludothèque qui vient compléter le réseau de bibliothèques qui maille le territoire de l'intercommunalité et vise à développer les activités d'éveil et de loisirs auprès de tous publics et toutes générations et ceci afin de favoriser l'échange, les rencontres et rompre l'isolement en milieu rural grâce à la lecture et les jeux.



Repas des aînés

Le traditionnel repas de nos aînés, offert par la municipalité du samedi 24 Février 2018.



Ronde des villages 2018

Cette manifestation s'est déroulée cette année le samedi 13 et dimanche 14 octobre. Manifestation qui connaît toujours un grand succès, 3996 randonneurs sur le weekend, 126 km de balisage sur les 19 communes de la Communauté des Communes du Pays de Fénelon, 50 départements représentés et plus de 600 bénévoles. Merci à Cécile Penaud pour la décoration de notre salle des fêtes avec une belle exposition de ses photographies et Cathy et Bernard Bouyssonnie.



Cérémonie du 11 novembre 2018

La traditionnelle cérémonie du 11 Novembre a revêtu cette année un caractère particulier au vu du centenaire de la fin des hostilités 1914/1918.

Avec en préambule de cette cérémonie la sonnerie des cloches de notre église durant 11 minutes à 11 heures (dans toutes les églises de France) comme en 1918. Cérémonie qui s'est clôturée par un vin d'honneur servi à la Mairie.



Noël des enfants

Le Noël des enfants a eu lieu samedi 15 décembre, cette année les enfants ont pu se divertir en utilisant l'ensemble des jeux de la Ludothèque, un très bel après-midi ludique, accompagné d'un généreux goûter offert par l'association Archignac en fête.

Manifestation clôturée par l'arrivée de notre fidèle Père Noël pour le plus grand plaisir de nos enfants.



Archi'Livres

20^{ème} édition d'Archi Livres, de rencontre avec les auteurs Périgourdins.

Edition dédiée à Serge LAVAL, qui fut à l'origine de sa création.

Une trentaine d'auteurs présents, un beau succès.

Et toujours un fidèle bénévolat pour assurer l'instance et la gestion des repas.

Repas servi sous un chapiteau prêté par la Commune de Carsac que nous souhaitons remercier.

Le foyer rural d'Archignac – activités 2018

Le 9 décembre dernier, la salle du Foyer Rural accueillait Archi-Livres 20, la 20^{ème} Rencontre avec les auteurs périgourdins, organisée par l'équipe du Foyer Rural avec le soutien de la mairie d'Archignac et du Conseil Départemental de la Dordogne. Avec cette 20^e édition, ce projet d'un salon du Livre en milieu rural et en plein hiver attire toujours un public curieux de découvrir les nouveaux ouvrages parus dans l'année. Tous ceux qui ont pris la parole ont confirmé qu'il est devenu un lieu et un moment incontournables pour les amateurs de livres, une référence culturelle d'autant plus depuis la création du Grand Prix Périgord de Littérature.



Les personnalités lors de la remise du 8^e Grand Prix Périgord de Littérature. De gauche à droite : Alain Laporte, maire d'Archignac, Régine Anglard, vice-présidente du Conseil départemental, Patrick Bonnefon, Président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon, Claude Lacombe, concepteur et organisateur d'Archi-Livres, Ema GéVal, créatrice du trophée Michel Testut, président du jury, Georges Gautron, le lauréat 2017, Emmanuelle Delacomptée, lauréate 2018, Guillemette de La Borie, Prix spécial de Jury, Paul Placet, membre du jury (Photo Cécile Penaud)

Lors de la remise, par Michel Testut, Claude Lacombe et Georges Gautron, du 8^e Grand Prix Périgord de Littérature et du trophée conçu par Ema GéVal, à **Emmanuelle Delacomptée**, pour *La soie du sanglier* (Jean-Claude Lattès), et du Prix spécial du Jury à **Guillemette de La Borie** pour *La dernière héritière* (Calmann Lévy), les élus qui ont eu l'occasion de prendre la parole, en particulier Régine Anglard, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de la Culture et de la langue occitane, ou Patrick Bonnefon, Président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon, ont tenu à souligner que la création et la continuité d'Archi-Livres depuis 20 ans, les ont largement inspirés pour créer la bibliothèque-médiathèque et la ludothèque intercommunale... Un prolongement que les organisateurs du salon n'avaient pas envisagé, ni prévu, en 1999.

A l'évidence, le projet se doit de continuer dans les années à venir.





Une fois encore, plus d'une trentaine d'auteurs étaient de la fête et se retrouvaient avec un plaisir évident pour ce rendez-vous où convivialité rime avec chaleur, amitié et respect mutuel. Le « miracle archignacois » s'est de nouveau reproduit, permettant à tous de profiter de la belle hospitalité archignacoise, autour de la sympathique table périgourdine amoureusement préparée par les fines cuisinières de la commune auxquelles tous les participants au repas tiennent à adresser leurs plus profonds remerciements. Les visiteurs, les curieux, les amoureux des livres, sont, de nouveau, venus, à quelques semaines de Noël, trouver auprès des auteurs le cadeau idéal à faire partager à un parent ou un ami.



A noter qu'aux cimaises de la salle était accroché cette année des photos de **Cécile Penaud**.

Et déjà, il faut penser à préparer Archi-LivreS 21, qui se déroulera le **8 décembre 2019**.



Pour la 19e année, **Christine Parker, Sheila et Colin Campbell**, ont continué à proposer gratuitement, dans le cadre du **Foyer rural**, le mercredi soir dans la salle des associations de la mairie, des **cours d'anglais**, moments d'échanges et de rencontres entre les participants qu'ils soient d'origine française ou anglaise. Ils se sont arrêtés en décembre avec le départ du Salignacois de Christine Parker. La convention a été reconduite en 2018-2019 entre la mairie d'Archignac et le Foyer rural afin d'ouvrir la salle des Associations aux **cours d'espagnol** (pour les débutants) faits par **Jacqueline Lacombe** dans le cadre et au titre de l'atelier d'espagnol de l'**Université du Temps Libre Sarlat Périgord Noir**.

Ce compte rendu se termine, une fois de plus, par les indispensables, sincères et profonds **remerciements** à tous, membres du **Foyer rural**, conseillers municipaux ou conseillères municipales, qui, lorsque cela est nécessaire, se dépensent sans compter, œuvrant souvent dans l'ombre, pour le fléchage des routes, l'installation de la salle, la préparation toujours renouvelée des repas ou le service sous le chapiteau mis à notre disposition par la Communauté de Communes, la gestion de la librairie centrale, ainsi que pour la remise en ordre de la salle après la manifestation. Sans eux, le « miracle » de convivialité qu'est devenu Archi-LivreS ne pourrait se réaliser...

Merci enfin à la **mairie d'Archignac** et à son conseil municipal, au **Conseil départemental de la Dordogne**, à la **Communauté de communes Terre de Fénelon**, pour leurs diverses aides matérielles ou financières essentielles à la réussite d'Archi-LivreS, à l'**Essor Sarladais**, à **France Bleu Périgord**, et à tous les autres organes de presse du Périgord et des départements voisins, qui se sont fait, de nouveau largement l'écho de notre manifestation.

Claude LACOMBE, Président du Foyer Rural

Archignac en fête

L'Archignacoise

Pour la 11^{ème} édition de l'Archignacoise, qui a eu lieu le 25 mars 2018, près de 600 participants se sont rejoints sur la ligne de départ dans le bourg d'ARCHIGNAC. Ils ont ainsi pu profiter des beaux paysages et de près de 100 km de chemins tracés pour les coureurs, vététistes et marcheurs.

Chacun s'est retrouvé à l'arrivée pour le traditionnel tourin offert par l'Association Archignac en Fête.

La 12^{ème} édition de l'Archignacoise aura lieu le **dimanche 31 mars 2019** dans la joie et la convivialité.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des propriétaires nous donnant les autorisations d'accès et de passage, les partenaires et sponsors ainsi que l'ensemble des bénévoles et des Chasseurs Archignacois pour leur aide durant cette manifestation.



Dimanche
31 Mars 2019
12^{ème} Edition
Archignac (Dordogne)

L'Archignacoise
L'Archignacoise

TRAIL	Marche	VTT
13 km (D+ 300) Tarif : 10 € + 3€ sur place Départ : 10 h00	10 km (D+ 150) 15 km (D+ 380) 25 km (D+ 680) Tarif : 5 € Départ libre entre 7 h 30 et 9 h 30	20 km (D+ 500) 35 km (D+ 830) 50 km (D+ 1340) Tarif : 8 € Départ 8 h 45

Inscriptions
Trail : en ligne sur www.jorganize.fr
VTT et marche : Bulletin à télécharger sur www.archignac.fr/archignacoise
Sur place à la salle des fêtes d'Archignac à partir de 7 h 30
Règlement sur www.archignac.fr/archignacoise

Rejoignez-nous sur notre page Facebook
<http://www.facebook.com/archignacoise>
06.32.02.54.44
archignac.en.fete@gmail.com

Ravitaillement sur les parcours
Plaque de cadre offerte
Un cadeau à tous les participants
Récompense au classement trail
Tourain offert à tous les participants à l'arrivée
Restauration et buvette sur place

ORGANISÉ PAR ARCHIGNAC EN FÊTE

Noël des enfants d'Archignac

Samedi 15 décembre, l'Association Archignac en Fête a organisé une nouvelle fois l'Arbre de Noël au profit des enfants de la commune. Ils ont pu profiter d'une après-midi ludique, d'activités diversifiées et de nombreux jeux à la salle de fêtes et au sein de la Ludothèque, ouverte pour l'occasion.

Le Père Noël nous a rejoint et a offert à chaque enfant et famille un abonnement à la ludothèque pour prolonger ce moment convivial et ludique dans cet équipement présent sur la Commune d'Archignac.



L'après-midi s'est clôturée par un généreux goûter pour les petits et un excellent verre de vin chaud pour les grands.

L'association remercie, les Chasseurs Archignacois pour leur générosité apportée aux enfants de la commune ainsi que la Municipalité et la Communauté de Communes pour nous avoir permis de profiter des installations.



Et aussi....

La **prochaine assemblée générale** aura lieu le 8 février 2019 à la salle des associations de la commune d'Archignac. Nous invitons toutes les personnes intéressées à se joindre à nous, afin d'organiser ensemble ces moments de convivialité.

L'équipe d'Archignac en Fête vous souhaite une très belle année 2019 !!!!!

Le chasseur Archignacois

Le bureau du Chasseur Archignacois a été légèrement modifié cette saison, Stéphane MARTY l'ayant intégré en tant de co-président de l'association.

La saison de chasse 2018-2019 est désormais bien entamée et nous pouvons d'ores et déjà faire un pré-bilan de cette saison en cours. Celle-ci ne se terminera que fin février pour les plans de chasse chevreuils, cervidés et sangliers.

La chasse n'est clairement plus une activité qui attire même si on n'en a jamais eu autant besoin. Le nombre de chasseurs diminue tous les ans et la moyenne d'âge explose. Notre association n'échappe pas à ce constat et se voit amputer tous les ans de pratiquants. Nos pensées vont d'ailleurs à Jean-Pierre Pomarel qui nous a subitement quitté au printemps.

Comme les années précédentes nous avons privilégié la chasse aux sangliers jusqu'à présent pour essayer de minimiser les dégâts. Les prélèvements sont significatifs et nous espérons que cela s'avèrera efficace. Dans la mesure de nos possibilités, nous nous efforçons de préserver les cultures au maximum au printemps en clôturant prioritairement les parcelles à risque.

En ce début janvier nous allons commencer les battues aux cervidés et chevreuils : la population de chevreuil semble augmenter d'années en années sur notre territoire. Cependant celle des cervidés a tendance à diminuer.

Concernant le petit gibier, le lièvre est en expansion. Le gibier migrateur a quant à lui été bien présent. Le renard se maintient grâce notamment aux chasseurs qui réalisent des tirs à l'affut au printemps.

Nous nous réjouissons que notre repas champêtre ait connu son habituel succès en juillet dernier notamment grâce à l'aide « d'Archignac en fête » et de nos deux traiteurs Christian Dubernard et Eric Dale pour leur aide bénévole.

Compte-tenu de la difficulté à perpétuer ce genre de manifestation très prenante, le chasseur Archignacois prévoit d'organiser un ball-trap sur la commune au printemps 2019. Nous vous y attendons nombreux.

Comme toujours, nous remercions tout particulièrement les propriétaires de terrain nous permettant de chasser sur la commune. Sans leur autorisation, la chasse ne serait pas possible sur les territoires communaux aussi bien pour le petit gibier que les grands animaux soumis à plan de chasse.

Nous souhaitons à tous les habitants d'Archignac nos vœux les plus chaleureux pour 2019.

Le bureau du chasseur Archignacois



Association « La Joie de vivre »

Nouvelle association à Archignac, qui loue un local au lieu-dit Jardoule, ancien atelier de menuiserie de M. Vergne.

Le projet de l'association est de créer un lieu de vie intergénérationnel pour les habitants de la commune et de ses environs.

Qu'est-ce qu'on y trouvera :

- Un **espace de travail partagé** (co-working) pour les travailleurs indépendants, salariés en télétravail, artistes, association et toute autre personne qui souhaite partager un environnement propice aux échanges et à la créativité.
- Un **espace de ressources pédagogiques**, à destination des enfants de 3 à 19 ans, géré sur le modèle démocratique. Ce centre éducatif innovant peut accueillir tous les enfants et adolescents qui souhaitent s'épanouir au travers d'apprentissages autonomes, échanger et expérimenter dans un lieu vivant, bienveillant et riche de ressources pédagogiques.
- Un **espace de convivialité**, rythmé par des ateliers (culturels, artistiques, ...) des projections, des partages de connaissances, des concerts, et tout simplement des moments de rencontres entre les habitants d'ici et d'ailleurs. En attendant que l'aménagement du local soit finalisé, les 1ers ateliers sont organisés à la salle des associations d'Archignac.

Le planning du 1er trimestre :

Toutes les informations sont diffusées sur la page Facebook de l'association : www.facebook.com/atelierdela-joiedevivre/

Pour plus d'informations : Camille - 06 77 82 42 23

ASSOCIATION
La Joie de Vivre

PROGRAMME
PÔLE INTERGÉNÉRATIONNEL
- 1ER TRIMESTRE 2019 -

Peinture libre
Durée 1h30 - à partir de 5 ans
Mercredi à 10h 9 janvier 6 février 6 mars
Samedi à 16h 19 janvier 16 février 16 mars

Café des Parents // Club Philo des enfants
Durée 1h30
Samedi à 10h 12 janvier 9 février 9 mars

Bibliothèque thématique
Education / Parentalité / Communication
Consultation et prêt

FORFAIT 10€/ADHÉRENT/MOIS
- 5€ à partir du 3^e membre de la famille

Archignac 06 18 18 22 88 @AtelierDeLaJoieDeVivre

Démarches administratives et communications



PERMANENCE DE LA DEPUTE

Jacqueline DUBOIS
députée de la 4ème circonscription de Dordogne

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de son mandat de députée de la 4ème circonscription, Jacqueline DUBOIS propose plusieurs permanences parlementaires, pour compléter la permanence de Sarlat, et assurer ainsi une proximité avec les administrés de tout le territoire de la 4ème circonscription.

SARLAT 1 rue de la calprenède 24200 SARLAT LA CANEDA	du lundi au vendredi* 9h-12h & 14h-17h, et sur RDV Téléphone : 05 53 28 99 87 Courriel : jacqueline-dubois24@gmail.com
LE BUGUE Médiathèque, rue de la Boetie 24260 Le Bugue	chaque premier mardi du mois* de 09h à 12h et sur RDV Téléphone : 06.49.34.23.30
BELVÈS Mairie de Belvès, rue Saint-Dominique, 24170 Belvès	chaque premier lundi du mois* de 09h à 12h et sur RDV Téléphone : 06.87.54.96.67
BOULAZAC salle 5, Espace AGORA 24750 Boulazac	chaque second mercredi du mois* de 09h à 12h et sur RDV Téléphone : 06.49.34.23.30
TERRASSON Château Jeanne d'Arc, 15 place du foirail 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	chaque 3ème jeudi du mois* de 10h à 12h et sur RDV Téléphone : 06.49.34.23.30
VERGT Mairie, 3 place Charles Mangold, 24380 VERGT	chaque 4ème vendredi du mois* de 09h à 12h et sur RDV Téléphone : 06.49.34.23.30
VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD Mairie de Villefranche du Périgord, Le Bourg, 24550 Villefranche-du-Périgord	chaque second jeudi du mois* de 09h à 12h et sur RDV Téléphone : 06.87.54.96.67

* sous réserve de modifications portées à l'agenda.

Retrouvez le planning des permanences par période sur <https://jacqueline-dubois.fr>

Contact : jacqueline-dubois24@gmail.com
Rémi ROZIE : 06 87 54 96 67 remi.rozie@clb-an.fr
Cécile DULON : 06 49 34 23 30 cecile.dulon@clb-an.fr



@Jacquinedubois



@jacquineduboisdeputee

PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX sur rendez-vous :

Régine ANGLARD : 06 83 77 62 60

Michel LAJUGIE : 06 08 51 77 95





Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnels sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...)
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier)
- Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéo surveillance...).

Pour les commerces les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage
- clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu « démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs »
Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

LE SAVIEZ VOUS

-OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.

-POUR LES COMMERÇANTS : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

La communauté de brigades de SARLAT–LA–CANEDA, c'est :

la brigade de SARLAT LA CANEDA - **05-53-31-71-10**

ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures
Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures.
cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr

la brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85**
ouverture : le lundi, mercredi et samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80**
ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.

les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

A SALIGNAC : 22, route de Brive : Accueil, aide alimentaire et vestiboutique (ouvert à tout public)
les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h 30

DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.



A VOS AGENDAS !

23 février : Repas des aînés

31 mars : L'Archignacoise

6 et 7 avril : Ronde des Moulins

Printemps (date non définie) : Ball trap des Chasseurs Archignacois

12 et 13 octobre : Ronde des villages

8 décembre : Archi-livres



